



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 7034

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les souhaits exprimés par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) concernant les retraites des artisans. Constatant que, en matière de couverture retraite des conjoints, les pratiques actuelles conduisent parfois à des situations dramatiques, la CAPEB demande, en ce qui concerne les conjoints collaborateurs, l'introduction d'une protection vieillesse obligatoire génératrice de droits propres, dont les modalités seraient définies avec les pouvoirs publics. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce propos.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7034

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4369